

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 6 novembre, à 18h30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Ambrumesnil sous la présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de convocation :

29 Septembre 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, LEBOURG Eric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, REINE Alain, RIDEL Isabelle

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Absents excusés : Mme DUPUIS Sophie, Messieurs QUIBEL Mickaël et SANCIER Dominique

Présents : 12

Pouvoir de Mme Dupuis Sophie à Mme Moka Pascale
Pouvoir de M. Quibel Mickaël à M. Hébert Julien
Pouvoir de M. Sancier Dominique à M. Lebourg Eric

Votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Bodot Alain

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Remplacement du chauffe-eau aux vestiaires du football

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour ce rajout.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Vote du règlement du cimetière
3. Délibération annulant la convention du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
4. Validation du Rapport Pour la Qualité du Service (R.P.Q.S) concernant la compétence SPANC pour l'année 2014
5. Présentation du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'élimination des déchets 2014
6. Questions diverses

- **Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur Letellier revient sur différents points du compte rendu :

- Réhabilitation du mur intérieur du couloir de la mairie, le travail est terminé et donne entière satisfaction, rendu irréprochable.

- Révision des contrats d'assurance, les contrats d'assurance, auto-mission collaborateurs, multirisques avec protection juridique et prévoyance des agents sont validés chez GROUPAMA et prendront effet au 1^{er} janvier 2016. L'assurance du matériel agricole qui n'a pu être résiliée en temps reste pour un an encore chez AXA.

- Fuite d'eau salle du Parvis, l'entreprise MAZIRE d'Auffay a été sollicitée. Elle s'engage à faire les travaux pour un montant approximatif de 300 euros courant novembre. Elle sera aussi sollicitée pour intervenir sur un problème d'étanchéité au niveau d'un vitrail de l'église.

- Suite à l'intervention de Monsieur Reine et après rapprochement auprès de Monsieur Debonne, le chêne appartient à la commune. Un élagage sera effectué dès qu'une entreprise interviendra au niveau communal.

- Club créatif, il se déroulera dans la salle de réunion quand toutes les personnes présentes seront valides, dans le cas contraire, il aura lieu dans la salle du conseil. L'objectif étant de faire des économies de chauffage et de rendre la séance plus conviviale.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et propose de voter.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Vote du règlement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que ce règlement était déjà à l'ordre du jour de la séance précédente. Un temps de réflexion a été donné pour une lecture détaillée de celui-ci et il propose de le voter.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour ce règlement.

Il est proposé d'afficher dans le cimetière le fait que ce règlement existe et que sa lecture est possible en mairie ainsi que sur le site officiel de la mairie, ambrumesnil.fr

- **Remplacement du chauffe-eau aux vestiaires du foot**

Monsieur le Maire fait lecture des deux devis reçus de l'entreprise Leclerc pour le remplacement du chauffe-eau :

- Ballon ECS De Dietrich THS 300 litres sur pieds pour un montant de 2 809,74 € TTC
- Ballon TD 300 E avec pompe à chaleur intégrée pour un montant de 4 956 ,54 € TTC

Le Conseil Municipal opte pour le chauffe-eau De Dietrich en mettant une option sur une capacité supérieure à 300 litres si besoin. L'entreprise Leclerc donnera son avis définitif avant commande.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** dans ce sens.

Monsieur Letellier ajoute que les chauffe-eau existants seront démontés et enlevés par l'entreprise.

- **Délibération annulant la convention du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)**

Monsieur Letellier expose qu'en avril 2009, le précédent Conseil Municipal a opté pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur la commune d'Ambrumesnil.

A ce jour, seule la recherche des cavités souterraines a été effectuée et un document en voie d'être finalisé par le cabinet ALISE va bientôt être mis à notre disposition.

Au vu du contexte actuel, Monsieur Letellier a pris la décision de mettre en stand-by ce P.L.U. qui devait se poursuivre par des études de sol.

La D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ne se contentant pas de ce stand-by demande soit de le poursuivre soit de l'annuler.

Pour plusieurs motifs, l'abandon est envisagé :

- Coût des études requises pour un P.L.U., 40 000 à 50 000 euros
- Dégagement insuffisant de ressources foncières. Aux dires du C.A.U.E. la commune d'Ambrumesnil « n'a pas vocation à s'agrandir »
- Une prise en charge future par l'intercommunalité sous la forme d'un P.L.U.I. pourrait être envisagée mais notre Communauté de Communes Saône et Vienne est en restructuration
- De plus, nous dépendons du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- L'instruction des certificats d'urbanisme serait à la charge de la commune et effectuée par des bureaux d'études privés

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour l'annulation de la convention du P.L.U.

- **Validation du R.P.Q.S. (Rapport Pour la Qualité du Service) concernant la compétence S.P.A.N.C pour l'année 2014**

Monsieur le Maire reprend des points clés du R.P.Q.S. (Rapport Pour la Qualité du Service), établi par le S.I.D.E.S.A., concernant la compétence SPANC pour l'année 2014 reçu de la Communauté de Communes Saône et Vienne pour avis :

Les points essentiels du service Assainissement Non Collectif sur l'année 2014

La compétence « assainissement non collectif » sur le territoire de la communauté de communes Saône et Vienne concerne 18 communes dont Ambrumesnil.

Le parc d'assainissement non collectif comporte 2 259 installations. Une nouvelle tranche de travaux dirigée par le SPANC a été réalisée : 9 installations ont ainsi été réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage en 2014.

En 2014, le programme de premier diagnostic a été poursuivi : 22 nouveaux diagnostics initiaux ont été réalisés principalement sur le secteur d'Ouille-la-Rivière.

Au 1^{er} janvier 2015 (en fonction des secteurs), la part de l'assainissement non collectif pour les abonnés concernés uniquement par la compétence « contrôle/diagnostic de l'installation » représente 41,80 à 63,45 € TTC pour une facture d'eau de 120m³ soit 0,35 à 0,53 € TTC/m³.

Au 1^{er} janvier 2015 (en fonction des secteurs), la part de l'assainissement non collectif pour les abonnés concernés uniquement par les compétences « contrôle/diagnostic de

l'installation » et « entretien de l'installation » représente 160,60 à 342,50 € TTC pour une facture d'eau de 120 m³ soit 1,34 à 2,85 € TTC/m³.

Les Membres du Conseil Municipal, valident, **à l'unanimité**, le Rapport Pour la Qualité du Service concernant la compétence SPANC pour l'année 2014.

- **Présentation du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'élimination des déchets 2014**

Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets

La mise en œuvre de la compétence Ordures Ménagères est exercée par les services de la Communauté de Communes Saône et Vienne rattachée au pôle Environnement : La directrice est Magalie Rousseaux, et la technicienne environnement et conseillère du tri est Virginie Carnier.

La collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée par un prestataire privé, Ipodec Normandie (Véolia). Le mode de collecte des ordures ménagères résiduelles est le porte à porte. Quelques cas particuliers demeurent toutefois, lorsque l'utilisateur ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses). La collecte sur point de regroupement est alors privilégiée.

Monsieur le Maire explique que sur la commune d'Ambrumesnil, les soucis majeurs dus aux marches arrière effectuées par le camion sont résolus.

- Les habitants du Chemin de la Croix Saint Clair devront déposer leurs ordures ménagères dans un conteneur sécurisé mis en place en bordure de voie.
- La rue Vasse, mise en sens unique sur une partie est ouverte à la circulation
- Au lotissement Lebourg, les habitants déposent leurs poubelles au bout de leur chemin privé.

Monsieur Letellier constate que la plateforme de tri sélectif est beaucoup plus propre, qu'il y a moins de débordement.

Fréquence de collecte

Les fréquences des collectes des particuliers sont toutes en C1 c'est-à-dire : 1 fois par semaine pour toutes les communes du territoire.

Récipients de collecte

La Communauté de communes a choisi de laisser chaque habitant libre de choisir le type de récipient de collecte qu'il souhaite. Aucun récipient n'a été fourni.

Quantités traitées

En 2014, 4 412 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées, soit : 305kg/hab/an. (2013 : 312 kg/hab/an). C'est en diminution par habitant par rapport à l'année précédente, toutefois cela reste supérieur à la moyenne française pour le même type d'habitant, qui lui est de 270 kg/hab/an (source : Ademe). Ces quantités sont donc à surveiller.

Le traitement

Les ordures ménagères sont dirigées vers le Centre de stockage de déchets Ultimes (CSDU) de Brametot, appartenant au SMITVAD (Syndicat Mixte de traitement et de Valorisation des Déchets du pays de caux).

Observation

Le poids des ordures ménagères par habitant diminue peu à peu. Cependant il reste supérieur à la moyenne nationale pour le même type d'habitat (mixte à dominante rural) de 13%. Une part des recyclables reste encore dans les ordures ménagères. Il faut, plus que jamais, inciter les usagers à trier mais surtout à réduire leurs déchets, en effectuant de simples gestes, tels que le choix des produits en fonction de leur qualité d'emballage.

La collecte

Le mode de collecte est l'apport volontaire dans des conteneurs de 3-4 m3 situés dans les communes et aux déchetteries de Gueures et de Brametot.

C'est la société Ipodéc Normandie (Véolia) qui collecte l'ensemble des conteneurs d'apport volontaire depuis le mois de juillet 2009. Le vidage des conteneurs est effectué par des camions grues qui acheminent ensuite les déchets vers le centre de tri Sein'estuaire situé au Havre, ou à la verrerie Occidental Sea Glass situé à Saint Vigor d'Ymonville pour le verre.

Les 150 conteneurs d'apport volontaire appartiennent à la Communauté de Communes Saône et Vienne.

La fréquence de collecte

La collecte des points d'apport volontaire se fait en fonction du taux de remplissage.

Coût de la collecte

MONTANT (TTC)			
2011	2012	2013	2014
166 915,57 €	182 878,33 €	200 124,49 €	209 754,04 €

Les déchets verts

Coût de la collecte et du traitement

Déchets verts - Coûts (TTC)		
5 336,10 €	5 556,67 €	10 892,77 €

Observation

Globalement, les usagers ont adhéré à cette démarche de volontariat mais il reste toutefois important de communiquer auprès des usagers que le déchet vert peut tout à fait rester dans le jardin. Et ainsi contribuer à la réduction des coûts mais également diminuer l'impact environnemental (moins de transport) ; notamment pour les pelouses, soit par la tonte « mulching » ou par le compostage.

Les encombrants et la ferraille

Le traitement

Les encombrants collectés sont enfouis au site de Brametot.

Monsieur CHATEL, ferrailleur, recycle tout ce qui peut l'être.

La déchetterie de Gueures

Les déchets concernés

Les gravats, les encombrants, la ferraille, le bois, les déchets verts, le plastique dur, le polystyrène, le carton, les déchets dangereux des ménages...

• Questions diverses

- Proposition de l'emplacement d'une nouvelle armoire France Télécom. Elle sera implantée au carrefour DEVATEC. Elle permettra d'obtenir 8 Mo dès la fin 2016 avant de passer à la fibre optique. Une simulation a été envoyée en mairie et un accord de principe a été donné.
- Présentation des nouveaux panneaux de signalisation rue Vasse. Cette rue, empruntée par la rue de l'Ancienne Mare, sera sur une partie en sens unique, dans sa partie rurale, après l'ensemble des maisons. Un panneau sens interdit sera installé après l'entreprise Leclerc dans cette même rue mais empruntée par le Chemin d'Arques
- Après une concertation menée avec les responsables EDF Energies Nouvelles, trois nouvelles éoliennes pourraient être implantées sur le territoire de la commune. Un courrier d'information sera envoyé à tous les habitants.
- Mise en place des prochains tableaux de garde pour les élections régionales du 6 et 13 octobre
- La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue en janvier mais la date est indéterminée pour le moment

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Membres présents et lève la séance.